

CONSEIL DE LA MRC DE KAMOURASKA – 11 JANVIER 2017

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Kamouraska, tenue le 11 janvier 2017, à 20 h, au lieu ordinaire de séance, et à laquelle:

SOUS LA PRESIDENCE DU PREFET, MONSIEUR YVON SOUCY

SONT PRESENTS LES CONSEILLERS DE COMTE SUIVANTS:

Monsieur Jean Dallaire, préfet suppléant et
maire de Saint-Denis-De La Bouteillerie
Monsieur Régnald Bernier, maire de Ville de Saint-Pascal
Madame Anita O.-Castonguay, maire de Saint-Alexandre-de-Kamouraska
Monsieur Raymond Chouinard, maire de Saint-Gabriel-Lalemant
Monsieur Gervais Darisse, maire de Saint-André
Madame Louise Hémond, maire de Sainte-Hélène-de-Kamouraska
Monsieur Sylvain Hudon, maire de Ville de La Pocatière
Monsieur Daniel Laplante, maire de Saint-Germain
Monsieur Roland Leroux, maire de Saint-Joseph-de-Kamouraska (départ à 21 h 22)
Monsieur Denis Lévesque, maire de Mont-Carmel
Monsieur Gilles Lévesque, maire de Saint-Philippe-de-Néri
Madame Nathalie Lévesque, maire de Saint-Pacôme
Monsieur Rosaire Ouellet, maire de Sainte-Anne-de-la-Pocatière
Monsieur Gilles-A. Michaud, maire suppléant de Kamouraska
Monsieur Louis-Georges Simard, maire de Rivière-Ouelle

SONT ABSENTS :

Madame Hélène Laboissonnière, maire de Saint-Onésime-d'Ixworth
Monsieur Roger Lavoie, maire de Saint-Bruno-de-Kamouraska

Tous membres du conseil de la MRC de Kamouraska et formant quorum. Étaient aussi présents, monsieur Yvan Migneault, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Maryse Hénault-Tessier, directrice générale adjointe et madame Doris Rivard, à titre de secrétaire de la séance du conseil.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE À 20 H PAR MONSIEUR LE PRÉFET - PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À 20 h, le préfet, monsieur Yvon Soucy, vérifie les présences, il souligne la participation de monsieur Gilles-A. Michaud, maire suppléant de la municipalité de Kamouraska et s'assure du quorum.

2. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR (*Document déposé identifié PT-02 CM2017-01-11*)

001-CM2017

*Il est proposé par monsieur Louis-Georges Simard,
appuyé par monsieur Gilles Lévesque
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour après y avoir ajouté les points suivants :

- 26.1 *Mission économique à Québec*
- 26.2 *Dépôt du décret de population*

26.3 *Mémo du tri de la Co-éco*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE KAMOURASKA TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2016 (Document déposé identifié PT-03 CM2017-01-11)

002-CM2017

*Il est proposé par monsieur Raymond Chouinard
appuyé par monsieur Denis Lévesque
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Kamouraska tenue le 14 décembre 2016 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET (Document déposé identifié PT-04 CM2017-01-11)

Conséquemment au dépôt du rapport d'activités du préfet, monsieur Yvon Soucy demande aux membres du présent conseil s'ils ont des commentaires à formuler ou des informations complémentaires à fournir. Il est convenu par le présent conseil que l'information contenue dans ce rapport est à leur satisfaction.

5. BILAN DU PLAN D'ACTION PORTÉ PAR LA MRC AU COURS DE L'ANNÉE 2016 (Document déposé identifié PT-05 CM2017-01-11)

Le directeur général, monsieur Yvan Migneault et la directrice générale adjointe, madame Maryse Hénault-Tessier dressent, pour le bénéfice des membres présents, le bilan des différents objectifs et des actions posées en 2016 ainsi que leur état d'avancement pour chacun des services de la MRC. À la suite des résultats présentés,

003-CM2017

il est unanimement proposé et résolu

Que le conseil de la MRC de Kamouraska adresse une motion de félicitations aux gestionnaires et au personnel de la MRC de Kamouraska pour le travail accompli en 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. REDDITION DE COMPTE FDT 2015-2016 (Documents déposés identifiés PT-06.1 CM2017-01-11 et PT-06.2 CM2017-01-11)

Attendu que pour compléter la reddition de compte 2015-2016, il est nécessaire d'indiquer sur le site WEB de la MRC un rappel sur les priorités d'interventions 2015-2016, de présenter un bilan financier ainsi que la liste des projets structurants ayant fait l'objet d'un financement au fonds de développement du territoire;

Attendu que ces documents ont préalablement été déposés sur *conseil sans papier* et que les membres du présent conseil s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

004-CM2017

*il est proposé par madame Nathalie Lévesque,
appuyé par monsieur Rosaire Ouellet
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le conseil de la MRC autorise la transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, des documents ci-haut mentionnés et leur ajout sur le site WEB de la MRC de manière à compléter la reddition de compte FDT 2015-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. APPUI À L'UPA DANS LE DOSSIER DE RÉFORME DU PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES (*Documents déposés identifiés PT-07.1 CM2017-01-11 à PT-07.4 CM2017-01-11*)

Attendu que dans la foulée du budget déposé le 17 mars 2016, le gouvernement du Québec a annoncé une réforme du programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA);

Attendu que cette réforme est susceptible d'entraîner des impacts négatifs importants sur les entreprises agricoles, notamment sur celles qui sont de petite taille;

Attendu que 83 % des exploitations agricoles enregistrées actuellement admissibles au PCTFA risquent d'être affectées négativement par cette réforme;

Attendu qu' aucune consultation n'a été effectuée préalablement à l'annonce de cette réforme du PCTFA, tant avec les représentants du monde municipal que ceux du monde agricole;

Attendu que le PCTFA contribue à maintenir l'activité économique et à assurer une équité entre les secteurs agricoles et les autres usages fonciers;

Attendu que l'agriculture constitue une activité économique fortement structurante au Kamouraska et dans toutes les régions du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

005-CM2017

*il est proposé par monsieur Sylvain Hudon,
appuyé par monsieur Gervais Darisse
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le présent conseil demande au gouvernement du Québec :

- 1- de maintenir le PCTFA dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une réelle refonte de la fiscalité agricole n'aura pas été réalisée;
- 2- de fixer un calendrier de rencontres interministérielles impliquant l'État, le milieu municipal et l'UPA afin d'aborder les enjeux et identifier les mesures appropriées à la modernisation de la fiscalité foncière agricole du Québec.

Il est également résolu de nommer monsieur Rosaire Ouellet sur le comité adhoc mis en place au Bas-Saint-Laurent pour participer aux discussions et à l'identification des solutions appropriées à ce dossier.

Par l'intermédiaire de son préfet, monsieur Yvon Soucy, le présent conseil transmettra la présente résolution accompagnée d'une lettre au Premier Ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, afin d'exprimer les préoccupations exprimées par la présente.

Il est également résolu de transmettre la présente au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Pierre Paradis, à monsieur Jean D'amour, ministre responsable de la région, monsieur Norbert Morin, député de Côte-du-Sud, ainsi qu'à l'UPA du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI DU PGMR

Les membres du présent conseil conviennent qu'il est pertinent de nommer les mêmes personnes qui ont travaillé à la révision du plan de gestion des matières résiduelles au comité de suivi du PGMR.

006-CM2017

*Il est proposé par monsieur Jean Dallaire,
appuyé par monsieur Gilles Lévesque
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le présent conseil désigne, mesdames Louise Hémond, maire de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, Nathalie Lévesque, maire de la municipalité de Saint-Pacôme et messieurs Raymond Chouinard, maire de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, Yvon Soucy, préfet et Jacques Desjardins, directeur des services techniques à la ville de La Pocatière, à siéger comme membres sur le comité de suivi du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. RÉOLUTION AUTORISANT LA FACTURATION DES QUOTES-PARTS POUR L'ANNÉE 2017

Considérant le règlement numéro 78 de la MRC de Kamouraska concernant l'établissement des modalités de paiement des quotes-parts des municipalités membres;

Considérant le règlement numéro 175 de la MRC visant la modification du règlement numéro 78 susmentionné à l'effet que dans le cas spécifique des quotes-parts concernant les travaux en cours d'eau, celles-ci seront facturées en novembre de chaque année;

Considérant le règlement numéro 176 de la MRC visant la modification du règlement numéro 154 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales;

EN CONSÉQUENCE,

007-CM2017

*il est proposé par monsieur Louis-Georges Simard,
appuyé par monsieur Rosaire Ouellet
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le présent conseil décrète la facturation pour perception des quotes-parts des municipalités membres de la MRC de Kamouraska en mars et juillet pour l'année 2017, et ce, conformément au règlement numéro 78 de la MRC.

QUE dans le cas spécifique des quotes-parts concernant les travaux en cours d'eau, le présent conseil décrète la facturation pour perception de ces quotes-parts en novembre pour l'année 2017, et ce, conformément aux règlements numéros 175 et 176 de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SUIVI DANS LES TRAVAUX EN ÉVALUATION FONCIÈRE (*Documents déposés identifiés PT-10.1 CM2017-01-11 et PT-10.2 CM2017-01-11*)

Un tableau des dossiers à traiter en date du 31 décembre et tableau global du nombre de dossiers à traiter 2016/2017-2018 ont été déposés sur *conseil sans papier* Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Yvan Migneault, répond aux questionnements des membres du présent conseil.

11. ADOPTION DU RÈGLEMENT 200-2017 REMPLAÇANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 152 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL (TERRITOIRES NON ORGANISÉS TNO-NR140) RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES (CARRIÈRES ET SABLIERES) (*Document déposé identifié PT-11 CM2017-01-11*)

Attendu les articles 78.1 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1) qui imposent l'obligation à toute municipalité locale dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière de constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques ;

Attendu que la présence de carrières et/ou de sablières sur le territoire des territoires non organisés (TNO) de la MRC de Kamouraska dont certaines pourraient être susceptibles de faire transiter sur les voies publiques municipales, des substances assujetties au présent règlement ;

Attendu que le règlement no 152 concernant la constitution d'un fonds local (territoires non organisés TNO-NR140) réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies

publiques (carrières et sablières) adopté le 10 décembre 2008 devrait être modifié afin de faciliter la perception des droits et l'application du règlement ;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur Gervais Darisse, lors de la séance ordinaire du conseil des maires tenue le 14 décembre 2016 ;

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, copie du projet de règlement no 200-2017 a été transmis aux membres du conseil dans le délai prévu par la loi et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE,

008-CM2017

*il est proposé par monsieur Rosaire Ouellet,
appuyé par madame Nathalie Lévesque
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska adopte le présent *Règlement n° 200-2017 concernant la constitution d'un fonds local (Territoires non organisés TNO-NR140) réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (carrières et sablières)*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. NOMINATION DE MONSIEUR MAXIME LÉVESQUE-BÉRUBÉ À TITRE D'INSPECTEUR MUNICIPAL EN TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)

Attendu que la MRC a compétence d'une municipalité pour l'administration et la gestion des territoires non organisés;

Attendu qu' en vertu de ces compétences, la MRC doit parfois intervenir sur ce territoire, notamment en matière de voirie;

Attendu que certains règlements s'appliquent tout spécifiquement en TNO ;

EN CONSÉQUENCE,

009-CM2017

*il est proposé par monsieur Louis-Georges Simard,
appuyé par monsieur Raymond Chouinard
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE la MRC de Kamouraska désigne M. Maxime Lévesque-Bérubé à titre d'inspecteur municipal en territoires non organisés (TNO), à cet effet il est aussi nommé comme personne désignée pour l'application des règlements suivants :

- *Règlement n° 200-2017 concernant la constitution d'un fonds local (Territoires non organisés TNO-NR140) réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (carrières et sablières)*

- *Règlement n°138 relatif à la circulation des véhicules motorisés et au bon usage à l'intérieur du Parc régional linéaire Monk*
- *Règlement n°194 modifiant le règlement n°138 relatif à la circulation des véhicules motorisés et au bon usage à l'intérieur du parc linéaire Monk*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N° 201-2017 ÉTABLISSANT LES MODALITÉS ET LA TARIFICATION APPLICABLE LORS D'UNE DEMANDE DE RÉVISION EN MATIÈRE D'ÉVALUATION FONCIÈRE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 101

010-AM2017

AVIS DE MOTION,

est donné par monsieur Rosaire Ouellet, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière

QUE lors d'une prochaine réunion de ce conseil sera présenté pour adoption le règlement n° 201-2017 établissant les modalités et la tarification applicable lors d'une demande de révision en matière d'évaluation foncière et abrogeant le règlement n° 101.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. SUIVI CONCERNANT LA NOTE DE SERVICE AUX INSPECTEURS POUR SUSPENDRE TOUTE DEMANDE DE PERMIS LORS DE RISQUES CONNUS (RÉFÉRENCE ARTICLE 7 LOI SUR LA SÉCURITÉ CIVILE)

Attendu que le gouvernement du Québec oblige les MRC riveraines à imposer des cotes de crue pour le fleuve Saint-Laurent ;

Attendu que les membres de la commission d'aménagement et les maires des municipalités concernées par la problématique ont été informés de cette nouvelle obligation gouvernementale, par le directeur de l'aménagement et de la mise en valeur du territoire, le vendredi 6 janvier dernier ;

EN CONSÉQUENCE,

011-CM2017

il est proposé par madame Nathalie Lévesque, appuyé par monsieur Gilles Lévesque et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote; il est résolu

QUE la MRC de Kamouraska autorise monsieur Pierre Désy, directeur de l'aménagement et de la mise en valeur du territoire, à transmettre une note de service aux inspecteurs à l'effet de suspendre le traitement de toute demande de permis relativement à la construction ou la rénovation d'un bâtiment situé dans une zone à risque d'inondation du fleuve Saint-Laurent, et ce, en référence à l'article 7 de la Loi sur la sécurité civile. Cette suspension sera applicable jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement numéro 195 modifiant le

règlement de contrôle intérimaire numéro 141 relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables dans la MRC de Kamouraska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

012-AM2017

AVIS DE MOTION,

*est donné par madame Anita O.-Castonguay, maire
de la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska*

QUE lors d'une prochaine réunion de ce conseil sera présenté pour adoption le Règlement numéro 195 modifiant le règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection des rives du littoral et des plaines inondables, afin d'actualiser les dispositions normatives ainsi que la cartographie des plaines inondables sur le territoire de la MRC de Kamouraska.

15. AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT 202-2017 ÉTABLISSANT UNE TARIFICATION APPLICABLE AUX BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA MRC

013-AM2017

AVIS DE MOTION,

*est donné par monsieur Daniel Laplante, maire
de la municipalité de Saint-Germain*

QUE lors d'une prochaine réunion de ce conseil sera présenté pour adoption le règlement 202-2017 établissant une tarification applicable aux biens, services ou activités offerts par la MRC.

16. ÉDIFICE CLAUDE-BÉCHARD : DEMANDE DE PAIEMENT D'HONORAIRES DE LA PART DE TÉTRA TECH

Le directeur général mentionne qu'il a reçu de la part de Tétra Tech une demande de paiement d'honoraires pour services rendus dans le cadre de la réalisation du projet d'Édifice Claude-Béchar. Il est fait mention que cette demande de paiement porte sur la levée de la retenue de 10 % ainsi que sur les correctifs apportés aux déficiences de l'Édifice. Il est aussi mentionné que certaines déficiences ne sont toujours pas solutionnées.

Le directeur général est mandaté pour informer Tétra Tech du maintien de la retenue de 10 % jusqu'à ce que les services attendus de leur part aient été livrés à notre satisfaction.

17. ROUTE VERTE : BILAN DE TRAVAUX EFFECTUÉS PAR PARC BSL EN 2016 ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MTQ (Documents déposés identifiés PT-17.1 CM2017-01-11 à PT-17.5 CM2017-01-11)

Attendu que les demandes d'aides financières pour l'entretien de la route verte pour l'année 2016 doivent être transmises au Ministre des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports pour le 13 janvier;

Attendu qu' en vertu du programme du ministère, il est possible d'avoir un remboursement pouvant aller jusqu'à 50 % des dépenses admissibles, notamment pour des travaux sur la chaussée, les ponts, les passerelles et les

tunnels, la signalisation, le drainage et les aménagements paysagers

- Attendu que** les documents suivants ont été déposés au présent comité :
- L'ensemble de la documentation associée à la demande de subvention ;
 - Le rapport d'entretien de la Route verte 2016
 - L'état des résultats au 30 novembre 2016 incluant les contributions monétaires et nature;

EN CONSÉQUENCE,

014-CM2017

*il est proposé par monsieur Rosaire Ouellet,
appuyé par madame Anita O.-Castonguay
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le présent conseil autorise le dépôt au MTMDET de la demande de subvention pour les travaux effectués sur la route verte pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DE L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE AU BAS-SAINT-LAURENT (*Document déposé identifié PT-18 CM2017-01-11*)

Attendu que le MESI a notamment pour mission de coordonner l'intervention du gouvernement en matière d'économie sociale, d'accompagner le gouvernement dans la mise en place de programmes et de mesures destinés aux entreprises d'économie sociale, d'appuyer l'Administration dans l'exercice des fonctions et des actions prévues pour l'application de la Loi sur l'économie sociale (RLRQ, chapitre E-1.1.1) et d'améliorer les connaissances en matière d'économie sociale;

Attendu que l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

Attendu que le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

Attendu que la région du Bas-Saint-Laurent s'est dotée d'un pôle régional d'économie sociale dont les principales actions sont des activités de promotion, de réseautage, de

partage d'expérience et de développement des compétences;

Attendu que les actions réalisées en vertu de la présente entente se feront en complémentarité avec celles déjà assumées par les acteurs locaux et régionaux agissant sur le territoire de la région du Bas-Saint-Laurent.

Attendu que la présente entente a pour objet de définir les modalités de participation des parties quant à la mise en commun de ressources financières et techniques, aux fins de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'un Plan d'action sur le développement de l'économie sociale au Bas-Saint-Laurent. Elle vise également à déterminer les rôles et les responsabilités respectives des parties.

Attendu que la présente entente a été déposée sur *conseil sans papier* et que les membres du conseil en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits;

015-CM2017

*il est proposé par monsieur Gervais Darisse,
appuyé par monsieur Denis Lévesque
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska autorise la signature de l'entente sectorielle de développement de l'économie sociale au Bas-Saint-Laurent par le préfet, monsieur Yvon Soucy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE ENTRE DESJARDINS ET LA MRC DE KAMOURASKA (Document déposé identifié PT-19 CM2017-01-11)

Attendu que le regroupement des caisses Desjardins du Kamouraska désire agir à titre de partenaire majeur du projet *Enseigner le Kamouraska* de la MRC de Kamouraska et s'engage à verser une contribution financière de 22 500 \$ répartie sur une période de 3 ans, à la MRC de Kamouraska dans le cadre de son projet éducatif ;

Attendu qu' en contrepartie, la MRC de Kamouraska accorde à Desjardins les éléments de visibilité suivants : conférence de presse, invitation au lancement, mention du partenariat et/ou insertion du logo de Desjardins dans toute la promotion entourant ledit projet, dépôt d'un bilan annuel des activités réalisées dans le cadre du présent projet et exclusivité comme partenaire majeur à titre d'institution financière ;

EN CONSÉQUENCE,

016-CM2017

*il est proposé par madame Louise Hémond,
appuyé par monsieur Raymond Chouinard
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Yvan Migneault, à signer la lettre d'entente entre Desjardins et la MRC de Kamouraska relativement au projet *Enseigner le Kamouraska*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20. ACCEPTATION DE LA NOUVELLE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT FLI (Document déposé identifié PT-20 CM2017-01-11)

Attendu que suivant la signature de l'avenant 2016-1 au Contrat de prêt par la *Ministre responsable des petites et moyennes entreprises, de l'allègement réglementaire et du développement économique* et la MRC il est nécessaire de modifier la politique d'investissement FLI pour en assurer la conformité;

Attendu que le comité d'investissement de la MRC a travaillé à l'élaboration d'une nouvelle politique laquelle a été déposée sur *conseil sans papier*, et recommande son acceptation par le conseil;

Attendu que cette nouvelle politique vise le remplacement de celle qui a été adoptée le 14 octobre 2015 par la résolution 362-CM2015 et modifiée par la résolution 458-CM2015, lors de la réunion du conseil tenue le 9 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

017-CM2017

*il est proposé par monsieur Gervais Darisse
appuyé par monsieur Rosaire Ouellet
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska adopte la nouvelle politique du Fonds local d'investissement (FLI), telle que déposée sur *conseil sans papier*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21. RENOUELEMENT DE NOTRE ADHÉSION AU RÉSEAU LES ARTS ET LA VILLE POUR L'ANNÉE 2017 (Document déposé identifié PT-21 CM2017-01-11)

Le réseau *Les Arts et la Ville* a transmis à la MRC de Kamouraska la facturation en regard du renouvellement pour son adhésion au cours de l'année 2017 et ce, pour une cotisation au montant de 400 \$, pour la catégorie : Monde municipal - MRC - entre 15 000 et 30 000 habitants.

EN CONSÉQUENCE,

018-CM2017

*il est proposé par monsieur Gilles Lévesque,
appuyé par monsieur Jean Dallaire
et demandé par le préfet monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska approuve le renouvellement de son adhésion au réseau *Les Arts et la Ville* en qualité de membre pour l'année

2017, et ce, au coût de 400 \$ pour la catégorie : Monde municipal - MRC - entre 15 000 et 30 000 habitants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22. PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE FOURNITURE DE SERVICE DE GESTION EN MATIÈRE DE PRÉVENTION INCENDIE RÉGIONALE

Le directeur général indique aux membres du conseil que le projet d'entente intermunicipale en prévention incendie est prêt à être soumis aux membres du comité technique en sécurité incendie. Lorsque la recommandation du comité technique aura été déposée, le projet d'entente sera soumis au CROSIK pour évaluation et recommandation. Le projet d'entente pourrait être soumis à l'attention du présent conseil dès la séance du 8 février prochain.

23. DÉPÔT D'UN PROJET DE PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE PORTANT SUR LA PRISE EN CHARGE DE LA RÉVISION DES INSTRUMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS PAR LA MRC DE KAMOURASKA (*Document déposé identifié PT-23 CM2017-01-11*)

Attendu que la MRC de Kamouraska a procédé à la révision de son schéma d'aménagement et de développement et que celui-ci est entré en vigueur le 24 novembre 2016;

Attendu que conformément à l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC doit, dans les 2 ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance, dont notamment le plan d'urbanisme, et les règlements de zonage et de lotissement;

Attendu les pouvoirs prévus à l'article 569.0.1 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1) permettant à une municipalité de déléguer sa compétence en tout ou en partie en matière d'urbanisme à la MRC dont elle fait partie;

Attendu que conformément aux dispositions précitées du Code municipal, un projet d'entente a été présenté au conseil de la MRC lors de la séance régulière du 11 janvier 2017 et que ce même projet d'entente sera transmis à chacune des municipalités de la MRC;

Attendu que suivant la réception de ce projet d'entente, les municipalités disposeront d'un délai de 60 jours pour signifier à la MRC leur intérêt pour adhérer à une telle entente ;

EN CONSÉQUENCE,

*et demandé par le préfet monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska approuve le protocole d'entente intermunicipale portant sur la prise en charge de la révision des instruments d'urbanisme des municipalités par la MRC de Kamouraska, tel que déposé sur conseil sans papier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**24. LISTES SUGGÉRÉES D'ANALYSE DES COMPTES FOURNISSEURS
(Document déposé identifié PT-24 CM2017-01-11)**

Je, soussigné, Yvan Migneault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants, tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2016. Attendu que la liste suggérée d'analyse des comptes fournisseurs à payer au 6 janvier 2017 pour la MRC, laquelle est portée au grand livre des comptes fournisseurs, a été préalablement déposée aux membres du conseil, et qu'elle concerne le montant total suivant :

1) MRC

- Dépenses MRC 78,664.01 \$

EN CONSÉQUENCE,

020-CM2017

*il est proposé par monsieur Rosaire Ouellet,
appuyé par monsieur Sylvain Hudon
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

D'autoriser le directeur général à effectuer le paiement des dépenses analysées ainsi que leurs écritures comptables correspondant à la liste d'analyse des comptes fournisseurs à payer au 6 janvier 2017 pour la MRC. Cette liste sera déposée comme pièce dans le *Registre des documents déposés* et identifiée comme suit : *Document déposé identifié PT-24 CM2017-01-11.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**25. CORRESPONDANCE (Document déposé identifié PT-25 CM2017-01-11:
l'une à la suite de l'autre)**

- ✓ Lettre de madame Marie-Michèle Dion, chef du Service du conseil et du soutien aux partenaires du MTQ, accompagnée d'un chèque de 125 000 \$ correspondant à la demande d'aide financière pour l'exploitation des services de transport collectif sur le territoire pour l'année 2016
- ✓ Lettre de madame Annie Grégoire, directrice à la Société d'habitation du Québec, annonçant qu'un nouveau montant de 60 000 \$ est mis à la disposition de la MRC de Kamouraska dans le cadre du programme RénoRégion pour la programmation 2016-2017
- ✓ Lettre de monsieur Yves Berger, directeur au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, annonçant une série de mesures d'allègement dans le processus de reddition de comptes, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)

- ✓ Lettre de monsieur Marc-André Leblanc, directeur du Service des programmes fiscaux au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ainsi qu'un état de dépôt pour le versement des montants du volet 2 du programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles pour l'année 2016
- ✓ Lettre du ministre de la Culture et des Communications, monsieur Luc Fortin, annonçant une contribution financière pour la mise en œuvre de l'Entente de développement culturel s'étendant du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017
- ✓ Lettre de remerciements de madame Andréanne Letendre, présidente du Centre régional d'établissement en agriculture Bas-Saint-Laurent (CRÉABSL), pour l'appui financier de la MRC
- ✓ Lettre de la municipalité de Mont-Carmel pour remercier la MRC de Kamouraska pour sa participation financière lors de la Fête de Noël organisée par le Comité Famille de Mont-Carmel célébrée le 11 décembre dernier
- ✓ Lettre de monsieur Louis Bergeron, vice-président Québec et Nouveau-Brunswick d'Oléoduc Énergie Est Ltée, remerciant le préfet pour la rencontre du 22 novembre 2016 ayant permis d'échanger concernant le projet Oléoduc Énergie Est
- ✓ Lettre de monsieur Gilles Julien, directeur régional au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, accompagnée d'un chèque de 537 071 \$ représentant le deuxième versement de l'aide financière dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires
- ✓ Lettre de monsieur Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, répondant à notre correspondance sur la Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives

26. AUTRES SUJETS

26.1 MISSION ÉCONOMIQUE À QUÉBEC

Le préfet, monsieur Yvon Soucy, informe les membres du présent conseil qu'une correspondance de madame Lyne-Sylvie Perron, directrice au cabinet du maire, monsieur Régis Labeaume, confirme la collaboration de la ville de Québec pour l'organisation d'une mission économique de la MRC de Kamouraska, au printemps prochain.

26.2 DÉPÔT DU DÉCRET DE POPULATION

Le préfet, monsieur Yvon Soucy, dépose aux membres du présent conseil, séance tenante, un tableau comparatif relatif au décret de population de la MRC de Kamouraska 2016-2017 ainsi qu'une compilation de la population de la MRC de 2008 à 2017.

26.3 MÉMO DU TRI - CO-ÉCO

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Yvan Migneault, informe les membres du conseil que des brochures, intitulées *Mémo du tri*, leur ont été déposées par Co-éco, pour distribution aux citoyens dans chacune de leurs municipalités respectives.

27. DOCUMENTATION D'INFORMATION GÉNÉRALE

- Document préparatoire à la tournée régionale d'échanges entre élus municipaux et gouvernementaux (*Documents déposés identifiés PT-27.1 CM2017-01-11 et PT-27.2 CM2017-01-11*)

Le préfet, monsieur Yvon Soucy, fait la lecture de la lettre du ministre Martin Coiteux dans laquelle ce dernier annonce une prochaine tournée d'échanges entre élus municipaux et gouvernementaux. Le Ministre souhaite la participation du préfet, du maire de la municipalité la plus peuplée et d'un autre élu. À cet effet, il est suggéré que MM. Yvon Soucy, Sylvain Hudon et Rénald Bernier participent à la rencontre afin d'informer le Ministre de nos priorités régionales qui pourraient être inscrites dans la prochaine Stratégie et être financées par le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

28. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Sylvain Hudon, maire de Ville de La Pocatière, évoque la problématique de l'avenir de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima et s'adresse aux membres du présent conseil afin de leur rappeler l'importance de donner une voix aux citoyens qui déplorent et s'opposent aux coupures de services et de personnel. Il mentionne qu'il en va de la rétention de la population et de l'économie de toute la région. Il souligne que les actions entreprises doivent témoigner d'une démarche collective et que l'avenir de l'hôpital est prioritaire. Tout en étant porteur d'un message positif relativement à l'excellence des services dispensés, une proposition pour faire entendre notre position aux autorités gouvernementales sera discutée à la prochaine rencontre du comité administratif.

29. FERMETURE DE LA SÉANCE

Les points mentionnés à l'ordre du jour ayant tous été traités, la séance est levée à 21 h 56.

021-CM2017

*il est proposé par monsieur Rosaire Ouellet
et résolu*

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le préfet,

(Signé)

Yvon Soucy

Le directeur général,

(Signé)

Yvan Migneault